L'Engagement

Le magazine de l'Anesf

La place de la femme dans la société

Numéro 24 – Octobre 2015

L'actu de la rentrée

- Retour sur le congrès
- Dossier : la réforme territoriale
- Les maisons de naissance
- Coût de la rentrée et bourses

Exemple pour un Prêt BFM Liberté Auto[1] de 10000€ sur 48 mois : taux débiteur annuel fixe de 2,86%, soit un **TAEG fixe de 2,90%. Mensualités de 220,73€** (hors assurance DIT[2] facultative). **Montant total dû : 10595,04€** (sans frais de dossier et hors assurance DIT facultative[2]). **Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT[2] facultative, cotisation de 2,83€ par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 135,84€, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,66%, non inclus dans le TAEG du prêt. En fonction du montant et/ou de la durée de votre prêt, une assurance DIT peut être obligatoire. Conditions en vigueur au 01/09/2015 (taux susceptibles de variation). Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre conseiller SG/BFM en agence Société Générale.

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

— RÉSOLUMENT SECTEUR PUBLIC —

LÉA ET JULIEN ONT CONCRÉTISÉ LEUR PROJET AUTO ! POURQUOI PAS VOUS ?

PRÊT BFM LIBERTÉ[1] AUTO

- **Taux de prêt** attractifs.
- **Choix de la durée de remboursement** de **6** à **84** mois, pour un montant de **1 500€** à **75 000€**, suivant vos capacités de remboursement. Voir tableau ci-dessous.
- **Assurance de prêt[2]** à taux attractif.
- **Pas de frais** de dossier.
- **Un différé d'amortissement[3]** possible qui vous permet de débuter le remboursement de votre prêt à partir du 4ème mois.

Léa, 28 ans *agent territorial* *et* **Julien, 30 ans** *policier*

Simulations de Prêts BFM Liberté[1] Auto (hors assurance DIT[2] facultative) :

Durée	24 mois	60 mois	84 mois
Montant	3000€	8000€	9000€
Taux débiteur annuel fixe	2,26%	2,86%	5,08%
Mensualités	127,96€	143,25€	127,54€
Montant total dû	3071,04€	8 595€	10713,36€
TAEG fixe	2,29%	2,90%	5,20%

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale. • (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Une assurance DIT est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10000€ au-delà de 36 mois (différé d'amortissement inclus). Elle est facultative mais conseillée dans les autres cas. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. • (3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

Chacun de vous est important

Un Conseiller SG/BFM vous accueille dans **chaque agence Société Générale.**

Du lundi au samedi de 9h à 18h
0 821 222 500 éco fil
(0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

mesprojetsbfm.com

BFM
PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 113 186 277,75€. RCS Créteil 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont.
Société Générale - S.A. au capital de 1 007 625 077,50€. RCS Paris 552 120 222. ORIAS n° 07 022 493. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Tract Liberté Campagne Automne 2015 - 07/2015 - © Groupe Opéra - Crédits photos : © Thinkstock / © iStock - document publicitaire - Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimerie : Référence Directe (45 rue Rollin 59100 Roubaix).

EDITO

CHERS ÉTUDIANTS, ADHÉRENTS, LECTEURS,

Et c'est (re)parti pour une nouvelle année universitaire !

À chaque fois, c'est le même rituel : au mois de juin, les plus grands partent vers le monde professionnel, les petits nouveaux arrivent et les autres continuent leur formation. Puis arrive l'été, moment de ressourcement pour tous : plage, soleil, randonnées… pour certains c'est aussi des stages ou pour les plus chanceux, quelques rattrapages.

Et puis c'est aussi la période du **congrès annuel de l'Anesf**. Cette année, c'est au cœur de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand, que plus d'une centaine d'étudiants sages-femmes se sont réunis. Quel bonheur de se retrouver tous ensemble pour partager nos expériences, échanger sur les pratiques professionnelles et les spécialités culinaires de chaque région, rencontrer de nouvelles personnes, participer à des formations qui, pour certaines, sortent du cadre "sage-femme" et j'en passe.

C'est aussi l'occasion pour le bureau de l'Anesf de faire peau neuve ! En effet, notre liste "*L'Anesf avec vous aujourd'hui, pour les sages-femmes de demain*" a été élue. Nous en sommes très fiers, et nous vous remercions de nous avoir accordé votre confiance pour vous représenter et vous défendre pendant un an.

Nos projets sont dans la continuité de la politique pluriannuelle instaurée sous l'ancien mandat. Néanmoins, nous avons voulu donner un horizon, un projet global pour le mandat 2015-2016 qui se traduit par ces trois mots : **Proximité**, **Engagement** et **Modernisation**.
Comme vous, **nous sommes étudiants sages-femmes**, et nous nous sommes engagés pour vous représenter nationalement, afin d'améliorer notre formation, nos conditions d'études et élaborer des propositions pour le futur. Néanmoins, nous voulons garder notre proximité auprès de VOUS. Ne croyez pas que nous décidions à 16 personnes des positions de l'Anesf et de ce que nous voulions travailler. C'est **VOUS qui êtes décisionnaires**, et ça, ça ne changera pas! Si vous avez un membre du bureau dans votre école, n'hésitez pas à l'aborder pour parler d'un sujet en particulier ou juste pour faire plus ample connaissance, nous serions ravis de pouvoir discuter avec vous !

Quand nous parlons d'engagement, nous ne parlons pas uniquement de mandat associatif, mais aussi de prise de conscience. **Vous êtes étudiants sages-femmes, et donc acteurs de votre formation sur tous les plans** : théorie, clinique, vie étudiante … Soyez-en fiers ! Vous avez réussi un des concours les plus durs humainement ! Alors maintenant, en tant qu'adultes responsables, osez dire que certaines choses sont à améliorer, félicitez les équipes pédagogiques pour les changements effectués en faveur des étudiants… Bref, collaborez avec elles pour améliorer **VOTRE formation**.

Dans cette idée de collaboration, **modernisons notre formation et notre profession** ! Arrêtons de nous cloisonner à nos compétences prédéfinies par les Ministères, et osons en acquérir de nouvelles : Recherche expérimentale, Sociologie, Sciences Politiques, Culture artistique, Langues, Biologie Cellulaire… Quelle est notre vision de la profession "sage-femme" ? N'a-t-elle pas vocation à se développer dans des disciplines encore trop peu connues ? Et comment une profession évolue autrement que par l'ajout de compétences via les écrits des Ministères ? Par la formation, par les étudiants, par les futurs professionnels, je vous l'affirme.

En attendant de vous retrouver ou de vous rencontrer lors de notre tour de réseau physique, l'ensemble du bureau de l'Anesf vous souhaite une bonne rentrée et beaucoup de réussite pour cette année 2015-2016.

Eléonore Bleuzen,
Présidente de l'Anesf

SOMMAIRE

6 | RETOUR SUR LE CONGRÈS

9 | DOSSIER - LA RÉFORME TERRITORIALE : QUELS IMPACTS ?

14 | PROBLEMATIQUES PROFESSIONNELLES - LES MAISONS DE NAISSANCE

16 | ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - LE PROFIL DES ÉTUDIANTS EN PACES

18 | QUESTIONS SOCIALES - COÛT DE LA RENTRÉE ET DISPARITÉS INTER-RÉGIONALES DES BFSS

20 | ELECTIONS - LES ÉLECTIONS CENTRALES

23 | LE SAVIEZ-VOUS ?

24 | FOCUS ON - NANCY !

26 | PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE - PART 1 : L'HÉRITAGE DE PANDORE

28 | HOROSCOPE

29 | LA BANDE-DESSINÉE D'ARMELLE

30 | CULTURE

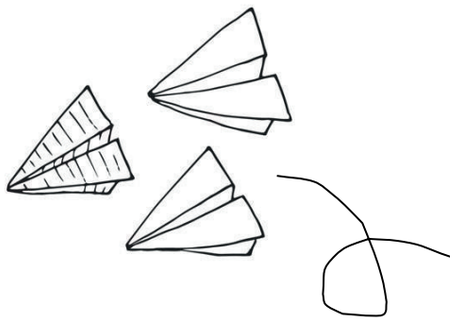

Anesf c/o FAGE
5 rue Frédérick Lemaître
75020 Paris
www.anesf.com

Rédactrice en chef :
Gwenaëlle Bontemps

Directrice artistique :
Léa Kourganoff

Remerciements :
Armelle pour la bande-dessinée, notre réseau et l'ensemble de nos partenaires

Régie publicitaire :
Macéo éditions / RPS 11, bd Ornano
75018 Paris
Directeur : Monsieur Kamel Tabtab
Tél : 01 53 09 90 05
Mail : k.tabtab@reseauprosante.fr

Imprimeur :
L'Imprimerie des Hauts de Vilaine
BP 52179
35221 Châteaubourg Cedex

Crédit photos :
Magma

Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leurs annonces.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Éléonore - Présidente

Aude - Secrétaire

Alix - Trésorière

Alizée - VP formation

Alice - VP enseignement supérieur

Benjamin - VP études maïeutiques

Morgane - VP questions sociales

Maeva - VP problématiques professionnelles

Clémence - VP partenariat

Claire - VP réseau

Jean-Guy - CM réseau et élections

Louise - VP PCS

Lucie - CM PCS

Lena - VP relations internationales

Léa - VP communication

Gwenaëlle - CM communication

BUREAU DE L'ANESF 2015-2016

XII ÈME CONGRES DE L'ANESF : « LE GENRE DE L'ÉCOLE À LA VIE PROFESSIONNELLE ».

Les 10, 11 et 12 juillet s'est tenu le XIIème Congrès de l'Anesf à Clermont-Ferrand, où nous avons pu accueillir près de **180 étudiants venus de toute la France**.
Un programme chargé pour ces 2 jours et demi : **2 tables rondes, 25 créneaux de formations, ainsi que l'assemblée générale ordinaire et son changement annuel de bureau. Enfin, n'oublions pas ces fabuleux moments de cohésion et de libération que sont « l'apéro des Régions » et le Gala**.

LES FORMATIONS

Le thème choisi était « le genre », sous toutes ses formes : dans la profession, mais aussi rapporté à la vie quotidienne et notamment au problème du sexisme. Différents sujets ont été abordés, en particulier les affiches sexistes des soirées étudiantes, l'homophobie, le harcèlement sexuel et les discriminations vis-à-vis des hommes sages-femmes. Ces sujets nous tenaient particulièrement à cœur. En effet, chaque jour nous sommes confrontés à ces stéréotypes sources de discriminations, et nous nous devons d'agir pour faire évoluer les mentalités.

Nous avons eu la joie de proposer des formations et tables rondes autour de cette thématique, telles que : **« Être un homme sage-femme : quelles évolutions et quel engagement depuis 1982 ? », « Le genre au cœur de la profession de sage-femme », « Lutter contre l'homophobie », « Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur : que pouvons-nous faire ? », « Genre et soin », ou bien encore « Stéréotypes de genre et sexisme au quotidien ».**
Les sujets abordés ont été très bien accueillis, ayant aiguisé la curiosité de beaucoup. Les formations ont permis aux participants de développer leur esprit critique : les débats lors des tables rondes du dimanche matin furent particulièrement constructifs.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale fut riche en émotions pour les 12 membres du bureau de l'Anesf sortant, qui ont eu l'occasion de présenter un bilan d'activité très dense, révélateur de tout le travail accompli, et de faire le bilan personnel d'un an d'engagement pour tous les étudiants sages-femmes. La nouvelle équipe s'est présentée, motivée et prête à reprendre le flambeau. Ce sont donc 16 personnes qui composent désormais le bureau de l'Anesf pour 2015-2016.

LES MOMENTS DE FOLIE

Venir au Congrès, c'est aussi avoir la chance de sortir son déguisement le vendredi soir et sa tenue de gala le samedi.
La course au spéculum d'or, concours mêlant chorégraphie, spécialités régionales et déguisements, a très largement animé notre traditionnel Apéro des régions cette année. Nous remercions toutes les villes d'avoir si bien joué le jeu et de nous avoir permis de nous amuser toute la soirée de manière responsable. Félicitations à Tours qui a remporté le fameux trophée cette année ! Remise en jeu au congrès 2016.

Je finirai en remerciant tous les étudiants qui permettent à l'Anesf de se développer chaque jour.
Merci aux intervenants : la FAGE (Laurent et Thibaut), Loïc Massardier, Monsieur Willy Belhassen, Monsieur Philippe Charrier, ainsi qu'à l'ensemble des formateurs Anesf.
Un énorme merci à nos partenaires qui nous suivent dans nos folies et sans qui des événements d'une telle ampleur ne pourraient avoir lieu.
Enfin, un merci tout particulier à Magma, l'équipe organisatrice, qui nous a fait passer un congrès exceptionnel.

Les événements de l'Anesf sont des moments festifs, certes, mais sont surtout des moments d'échanges, de débats et de formations**. Nous ne pouvons que vous encourager à y participer**
La 4èmes Journée nationale des étudiants sages-femmes suivie du traditionnel week-end de formation se déroulera les 12, 13 et 14 février 2016 à Poitiers : notez-le d'ores et déjà!

Clémence Durand-Tonnerre

Prévenir l'insuffisance veineuse : un réflexe santé dès la 1re échographie.

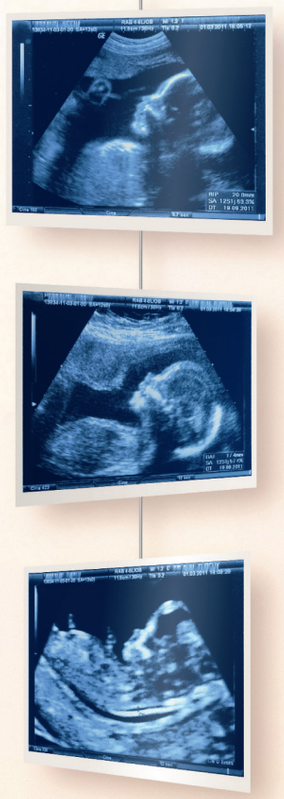

Dès le début de la grossesse, le risque d'insuffisance veineuse augmente significativement. C'est pourquoi la prescription de bas, collants ou chaussettes de compression médicale est recommandée, pour toutes les femmes, dès le 1er mois de la grossesse et jusqu'à 6 semaines après l'accouchement (1).

Avec SIGVARIS, aidez vos patientes à préserver la santé de leurs jambes.

SIGVARIS MEDICAL
LA SCIENCE ET LES SENS

150 YEARS

SIGVARIS

www.sigvaris.fr

Les produits de compression médicale SIGVARIS sont des dispositifs médicaux de classe de risque 1, fabriqués par SIGVARIS. Ils sont destinés au traitement curatif de la maladie veineuse chronique pour lutter contre les symptômes et prévenir son aggravation dans le cadre de la grossesse et du post-partum. Le taux de remboursement est de 60 % du tarif Sécurité Sociale. Lisez attentivement la notice d'utilisation. SIGVARIS is registered trademark of SIGVARIS, St Gallen / Switzerland, in many countries worldwide. Crédit Photos : Ian Abela. © 2014 Copyright by SIGVARIS - St-Just St-Rambert.
1- HAS. Dispositifs de compression médicale à usage individuel. Utilisation en pathologies vasculaires (révision de la liste des produits et prestations remboursables) ; Septembre 2010.

REFORME TERRITORIALE

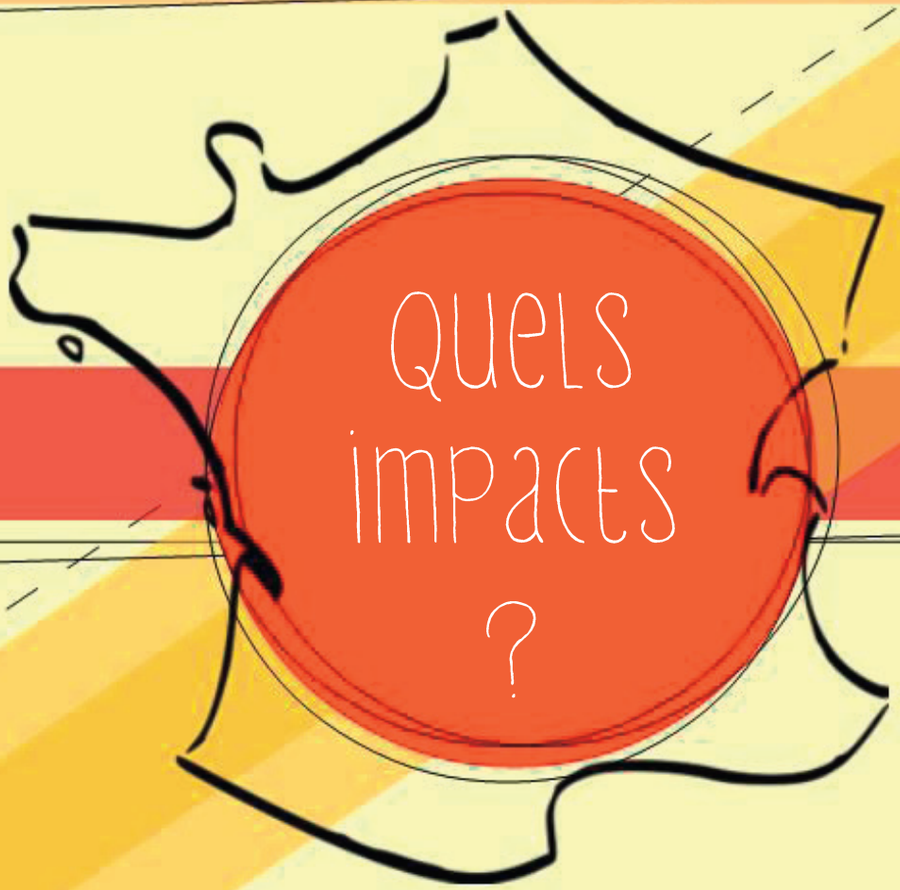

Quels impacts ?

DOSSIER

LA RÉFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale s'inscrit dans le **processus de décentralisation** entamé depuis 1982.

La **décentralisation est un processus de transfert de compétences des pouvoirs de l'Etat vers les collectivités locales** (Régions, départements, communes, etc.) qui bénéficient alors d'une certaine autonomie de décisions et de leur propre budget sous le contrôle d'un représentant de l'Etat.

Concrètement à quoi ça sert ? La volonté est d'avoir **une France plus démocratique**, ce que la décentralisation permet avec **une plus grande proximité entre les citoyens et les instances administratives/décisionnaires**.
En revanche, malgré un pouvoir démocratique renforcé, la décentralisation a aussi ses limites lorsqu'il s'agit d'égalité... En effet, chaque région étant autonome, les politiques territoriales varient. Par exemple, les priorités de la région Rhône-Alpes ne sont pas les mêmes que la région Bretagne.
Les bourses des formations sanitaires et sociales, outre le fait qu'elles soient inégalitaires avec les bourses sur critères sociaux du CROUS, sont les parfaits exemples de ce manque d'harmonisation entre les politiques régionales sur la vie étudiante.

Plusieurs actes ont composé cette décentralisation :

- **1982 - 2002** : **Acte 1** qui a permis de définir les compétences des collectivités principalement, ainsi que la création de la Fonction Publique Territoriale ;
- **2002 - 2010** : **Acte 2** qui a impacté directement la formation de sage-femme avec un transfert de gouvernance à la Région (organisation et financement) ;
- **2010 - 2015** : **Acte 3** qui a pour but principal de simplifier les strates administratives, avec notamment une nouvelle organisation du territoire de la République.

Vous l'aurez compris, nous sommes en plein acte 3.

Actuellement notre territoire est composé de **22 régions**, **101 départements**, environ **36 000 communes** et un peu plus de 2500 regroupements intercommunaux. Ce sont ces 4 échelons administratifs qui se partagent les compétences et les financements. Il y a nécessairement un chassé-croisé des compétences ce qui parait parfois illisible.
Le gouvernement a donc proposé **la loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) permettant de simplifier et de rendre plus visible ce transfert de compétences, via une réforme territoriale. Cette loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat le **16 juillet dernier**.

Même si l'adoption de cette loi est récente, plusieurs grands changements ont déjà été actés.
→ Le **25 novembre 2014**, les députés adoptent le changement du calendrier électoral pour les régionales, ainsi que la France à 13 régions.

→ La loi "MAPTAM" (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) adoptée le 27 janvier 2014, a créé un statut pour les Métropoles.
Le **1er janvier 2015** ont vu le jour les métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier, qui s'ajoutent à celle de Nice créée en 2012. Créée également le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon a un statut particulier, puisque reconnue comme entité territoriale unique (car fusion avec le département). Les Métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence verront le jour au 1er janvier 2016.

→ Le **31 juillet 2015**, Manuel Valls a présenté en Conseil des Ministres la liste des chefs-lieux provisoires des nouvelles régions.

Les élections régionales en décembre ainsi que la mise en place de la loi NOTRe au 1er janvier 2016 finaliseront cet acte 3 de décentralisation.

"*La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire ; elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire*". François Mitterand, le 15 juin 1981.

Plus d'infos sur : http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale

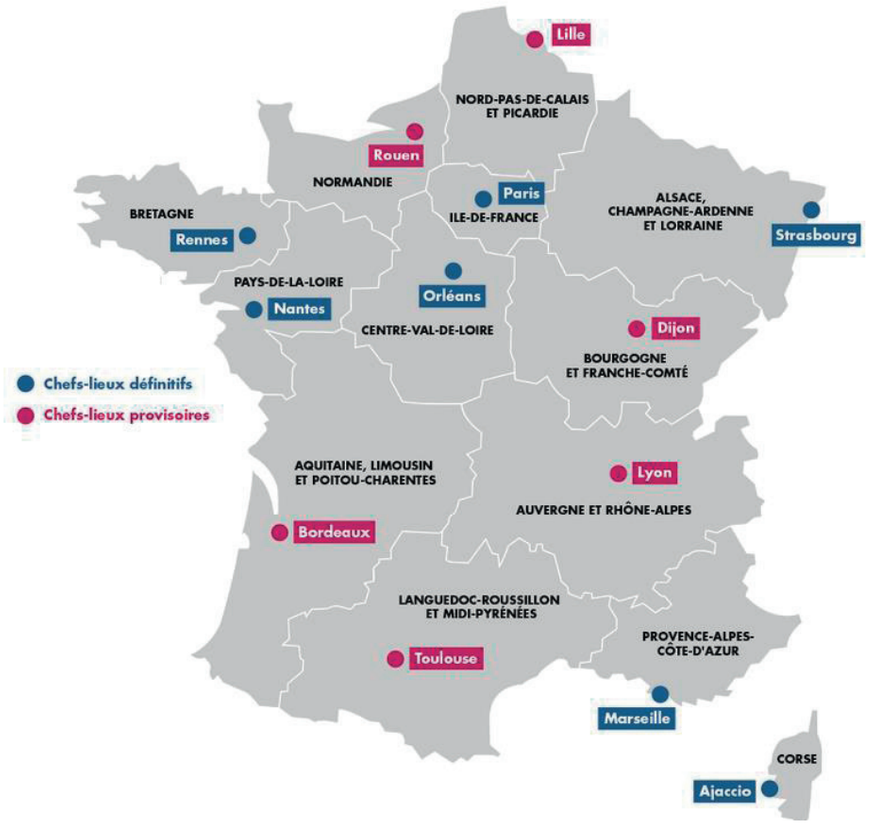

LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2015

Les **6 et 13 décembre** prochains, les élections régionales permettront aux électeurs d'élire les **1757 conseillers régionaux** des **13 nouvelles régions de France métropolitaine**.

Initialement prévues en même temps que les élections départementales de mars 2015, elles ont été décalées afin de coïncider avec la mise en place des nouvelles régions prévue en janvier 2015.

Qui peut voter ? : Tout citoyen français de plus de 18 ans inscrit sur les listes électorales (à noter que pour ce scrutin, les inscriptions sur les listes sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015) jouissant de ses droits civils et politiques peut voter lors de cette élection.

Comment sont constituées les listes ? :

Les listes se présentant doivent tout d'abord être **paritaires** (alternance d'une femme et d'un homme).
De plus, les participants à une liste doivent avoir plus de 18 ans, être domiciliés dans la région dans laquelle ils se présentent ainsi qu'inscrits sur les listes électorales. Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois dans une seule région.
Chaque liste est composée de sous-parties correspondant aux différents départements ainsi que d'un chef de liste briguant la présidence de la région.

Quel mode de scrutin ? : Le mode de scrutin lors de cette élection est : un scrutin **proportionnel à deux tours avec prime majoritaire**.

Ainsi, si une liste reçoit la majorité absolue des voix lors du premier tour, il y aura alors répartition des sièges entre les listes ayant eu plus de 5% des voix.

Dans le cas contraire, un deuxième tour aura lieu pour les listes ayant récolté plus de 10% des voix au premier tour. Entre les deux tours, les listes ont la possibilité de fusionner entre elles (notamment pour les listes ayant reçues moins de 10% des suffrages).

Dans les deux cas, la liste majoritaire se verra attribuer d'office 25% des sièges, le reste des sièges étant attribué à la proportionnelle entre toutes les listes ayant récolté plus de 5% des suffrages. Ainsi, la liste majoritaire est quasiment assurée d'obtenir la majorité des sièges du Conseil.

Une fois élus, les conseillers siégeront au **Conseil Régional** situé dans les chefs-lieux des nouvelles régions pour une durée de **6 ans**.

Ces élections sont les dernières avant les présidentielles de 2017.
Ces dernières années, nous avons assisté à une baisse d'intérêt des électeurs pour les élections intermédiaires. Ainsi, en 2010, l'abstention aux élections régionales avait été de 53.6% au premier tour.
Pourtant, le Conseil Régional joue un grand rôle, notamment pour les études de maïeutiques (bourses, financement des écoles …) ! C'est aussi lui qui gère l'organisation des transports ferroviaires régionaux (TER), l'entretien, la construction ainsi que le service restauration des lycées ou encore l'élaboration de la politique et de la carte des formations professionnelles.

Sachez aussi que si vous êtes de garde (*ou au conseil d'administration de l'Anesf*), une procuration est possible !
Pour cela il vous suffit de vous rendre au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal de grande instance de votre domicile avec une pièce d'identité. La personne que vous avez mandatée pour voter à votre place doit cependant être inscrite dans la même commune que la vôtre.

Donc les 6 et 13 décembre prochains, **ALLEZ VOTER !!!!**

Eléonore Bleuzen, Présidente
et Louise Goetghbeur, VP PCS

Étudiants,

Etudiez, pratiquez, nous assurons

Bénéficiez d'offres adaptées à votre statut

Offerte : la carte la médicale Plus

Responsabilité Civile Professionnelle
Protection Juridique
Capital Invalidité Professionnelle

Des tarifs préférentiels

Assurances Automobile, Habitation et Complémentaire Santé

Une offre performante pour assurer vos crédits

Pour tous vos emprunts privés ou professionnels (voiture, logement ...)

AFET 4343 - Mai 2014 - Création : Agence kiss

Contactez-nous :

lamedicale.fr et applications iPhone et Android

N°Cristal 0 969 32 4000
APPEL NON SURTAXE

La Médicale
Entreprise régie par le Code des assurances
S.A. au capital entièrement libéré de 2 160 000 euros
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris
Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul
75499 Paris Cedex 10 - 582 068 698 RCS Paris
iPhone est une marque déposée par Apple Inc. Apple Store : service de téléchargement proposé par Apple Inc., titulaire de la marque enregistrée App Store.
Android est une marque déposée par Google Inc. - Google play : service de téléchargement proposé par Google Inc, titulaire de lamarque Google Play.

la médicale
assure les professionnels de santé

LES MAISONS DE NAISSANCE

Depuis plusieurs années, la fermeture des petites maternités et la concentration des naissances dans les grandes structures ont poussé les femmes à demander un suivi moins médicalisé.
C'est ainsi que le 6 décembre 2013, sortait la loi permettant au gouvernement d'expérimenter les maisons de naissance jusqu'à deux ans après la sortie de cette dite loi. Après plusieurs mois de réflexion, le décret permettant la mise en place de ces expérimentations, pour une durée de 5 ans, fut publié au Journal Officiel le 31 juillet 2015.

PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT

La définition même de la maison de naissance est la suivante : "les maisons de naissance sont des structures où **des sages-femmes réalisent l'accouchement des femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de la grossesse, dans les conditions prévues aux articles L.4151-1 et L.4151-3 du code de la santé publique**."
Les sages-femmes ont un rôle primordial dans la gestion et la tenue de ces maisons, elles sont les seules présentes et assurent le suivi de manière autonome.
Ces maisons permettent une **approche physiologique** et personnalisée du suivi de la femme enceinte ; l'idée prédominante étant UNE sage-femme pour UNE femme : la sage-femme appelée "sage-femme référente" assure le suivi en continu de la femme, du pré-partum au post-partum.

La maison de naissance est une structure indépendante et autonome. Cependant, elle est reliée à un établissement de santé (une maternité partenaire) par une passerelle directe permettant le transfert des femmes en cas d'urgence.
Elle dispose :

- de salles nécessaires pour les consultations pré-natales et pour les séances de préparation à la naissance.
- de chambres d'accouchement avec du matériel adapté pour la prise en charge des femmes.

En revanche, il n'y a pas de lieux d'hébergement pour les femmes. En effet, les femmes, une fois accouchées, restent dans la chambre de naissance entre 2 et 24 heures avant de pouvoir rentrer chez elles, sous réserve que les suites de couches soient physiologiques.
De plus, il faut qu'un suivi avec une sage-femme libérale, ainsi que les rendez-vous pédiatriques (pour l'examen du 3ème jour, le dépistage de la surdité, le guthrie, etc.) soient organisés pour permettre ce retour à domicile.

Contrairement à une maternité traditionnelle, il n'y a pas d'accueil pour les urgences. La maison de naissance est accessible 24 heures sur 24 mais le personnel n'y est pas en permanence.
Dans ce cas-là, la femme téléphone à sa sage-femme référente afin qu'elles se retrouvent toutes les deux sur place.
Cependant, lors des séances de préparation et des consultations programmées, les employés sont en nombre suffisant pour assurer un suivi adéquat.
De plus, il faut obligatoirement au moins deux sages-femmes présentes lors de l'accouchement pour assurer la sécurité de la mère et de l'enfant.

RÈGLEMENT

Les maisons de naissance sont soumises à un cadre strict.
Tout d'abord, elles doivent s'inscrire au sein d'un réseau de périnatalité (le même que celui de la structure partenaire), indispensable pour assurer le suivi des patientes en dehors de la maison.
Une convention est établie avec l'établissement contigu à la maison. Cette convention permet entre autre de formaliser les relations entre les employés des deux structures et de mettre en place les critères de transfert de la parturiente (par exemple, en cas de pathologies détectées chez la parturiente).
Les sages-femmes autorisées à exercer, doivent avoir une expérience dans la prise en charge des accouchements d'au moins deux ans. Elles disposent, de plus, d'une assurance civile professionnelle couvrant leur activité.

Concernant les femmes enceintes, seules les grossesses considérées à bas risque pourront bénéficier d'une prise en charge en maison de naissance.
Elles ont la possibilité de s'inscrire dans cet établissement jusqu'à la 28ème SA. Une fois cette inscription validée, elle reçoivent un document d'information leur expliquant le caractère expérimental des maisons de naissance, les modalités de prise en charge dans ces maisons, les critères d'éligibilité pour accoucher là-bas et les modalités de transfert dans la maternité partenaire en cas de pathologies détectées, entre autres.

LA SUITE ?

L'expérimentation sur ces maisons de naissance va durer deux ans.
Un recueil d'activité de la maison de naissance est mis en place conformément à la loi et les sages-femmes analyseront leurs pratiques (en cas de transfert, l'analyse sera conjointe avec la maternité partenaire).

Suite à ce suivi d'activité, un rapport annuel sera effectué et remis à l'Agence Régionale de Santé et à la Direction Générale de l'Organisation des Soins. Les critères inclus dans ce rapport seront communs à toutes les maisons de naissance.
Après les deux ans de fonctionnement, une évaluation de l'expérimentation sera réalisée par l'ARS en se basant sur des points particuliers tels que les indicateurs d'activité et les critères d'éligibilité des femmes.

Les établissements voulant l'autorisation de faire fonctionner une maison de naissance ont jusqu'au 15 septembre pour déposer leur dossier de candidature à la DGOS (dont un exemplaire dématérialisé par mail), au "bureau des plateaux techniques et prise en charges hospitalières aiguës", ainsi que deux exemplaires à l'ARS.
La liste officielle des projets de maisons de naissance sera donnée le 6 décembre au plus tard par le Ministère de la Santé en accord avec les recommandations de l'HAS.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter les sites suivants :
http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/7/30/2015-937/jo/texte
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028279423&categorieLien=id

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-09/cahier_charges_rapport_elaboration_maisons_naissance_190914.pdf

Maeva Demazeau,
VP Problématiques Professionnelles

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS EN PACES

La PACES (première année commune aux études de santé), telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été mise en place en 2010. Elle regroupe maintenant 4 filières : médecine/kinésithérapie, maïeutique, odontologie et pharmacie. Son objectif principal, lors de sa création, était d'améliorer le taux de réussite des étudiants.
Un rapport paru en Juillet 2015 par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) est mitigé quant à la réussite de ce projet.

UNE DEMIE RÉUSSITE

En effet, parmi tous les étudiants issus de la première promotion de PACES (2010-2011), on retrouve un taux d'échec sur deux ans égal à **63%** ; il était de 67% avant l'établissement de la PACES. On peut donc relever une légère amélioration cependant insuffisante.
Cette faible progression est due à trois nouveaux critères de la PACES :

- une réorientation plus systématique des étudiants : les 15% derniers classés au concours du premier semestre sont dirigés vers d'autres filières
- certains ne seront pas autorisés à redoubler à l'issu du concours final au deuxième semestre
- le numerus clausus national de médecine a été augmenté de 100 places entre les années 2009-2010 et 2011-2012.

En deux ans, 37% des primants inscrits en 2010 réussissent à intégrer une deuxième année quelle que soit la filière (cf. tableau ci-dessous). 14% d'entre eux ont réussi à intégrer l'année supérieure du premier coup.
La majorité des primants inscrits renoncent ensuite à ces études. On peut noter qu'ils quittent la formation lors des phases de réorientation, soit à la fin du 1er semestre, soit à la fin de l'année... Les motivations de cet arrêt sont souvent le manque de résultats, le manque d'intérêt pour ces quatre professions et le changement de projet professionnel.

DES INÉGALITÉS SOCIALES BIEN ANCRÉES

Cette réforme n'a pas eu d'impacts sur la mixité sociale au sein de la PACES : elle est toujours aussi clivée, et ce depuis plus de 20 ans.

Sur 10 étudiants inscrits en PACES, 4 sont issus des classes sociales les plus favorisées. Leur chance de réussite au concours est 2,5 fois plus élevée que leurs

SCHÉMA 1
Le devenir des étudiants en PACES deux ans après leur inscription en 2010-2011

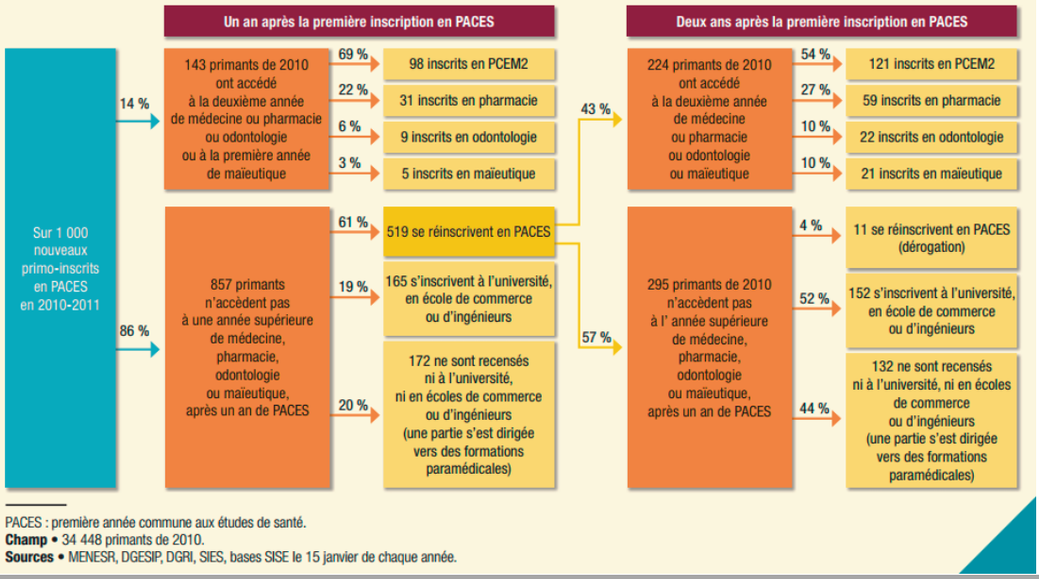

PACES : première année commune aux études de santé.
Champ • 34 448 primants de 2010.
Sources • MENESR, DGESIP, DGRI, SIES, bases SISE le 15 janvier de chaque année.

camarades. On constate cependant que la deuxième catégorie socio-professionnelle est les enfants d'agriculteur.

Ce phénomène de clivage se retrouve dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français : de manière générale, un enfant de cadres a deux fois plus de chance de réussir qu'un enfant d'ouvrier.

Le devenir des primants de 2010

En %

	Intégration d'une formation médicale	PCEM2	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique
Ensemble des primo-inscrits en 2010	36,70	22,00	3,10	9,00	2,60
Dont					
Étudiants à l'heure	41,90	25,20	3,60	10,10	3,00
Bacheliers S	39,60	23,60	3,40	9,80	2,80
Sexe					
Femme	35,90	19,70	2,80	9,30	4,10
Homme	40,00	26,60	3,90	9,30	0,20
Origine sociale[1]					
Agriculteurs[2]	47,80	24,80	2,40	14,30	6,30
Artisants, commerçants et chefs d'entreprise	33,70	18,60	3,70	9,10	2,30
Cadres et professions intellectuelles supérieures	47,40	30,10	4,20	10,60	2,50
Professions Intermédiaires	35,90	20,60	2,40	9,70	3,20
Ouvriers	23,60	11,80	1,80	7,30	2,70
Employés	27,10	14,70	1,90	7,60	2,90

Bacheliers S : bacheliers de la série scientifique ; PCEM : premier cycle d'études médicales.
1. La profession du père de l'étudiant est prise en compte, si ce dernier est encore en vie et si elle est connue, sinon il s'agit de la profession de la mère ou du tuteur légal.
2. Compte tenu de la faiblesse des effectifs correspondants (tableau 1), les résultats relatifs à cette modalité sont à prendre avec précaution.
Note de lecture • 41,9 % des étudiants à l'heure inscrits en PACES, en 2010, accèdent à une formation médicale.
Champ • Ensemble des inscrits, sans double compte.
Sources • MENESR, DGESIP, DGRI, SIES, bases SISE le 15 janvier de chaque année.

L'exception réside dans la formation en maïeutique, où ce sont les enfants issus d'agriculteurs qui réussissent le mieux. Pour ce qui est du passage en deuxième année de maïeutique, on ne constate pas de décalage important entre étudiants de différentes classes sociales.

D'autre part, depuis 2010, les étudiants en maïeutique sont de plus en plus… des filles ! Et oui, la demande de choix de filière étant maintenant faite avant les résultats définitifs, il semblerait que moins de garçons choisissent au premier abord cette voie.

On voit là toutes les limites de la PACES, notamment par le système de sélection. Cependant, malgré ses faiblesses, on se rend compte que l'ESR se démocratise de plus en plus et que l'accès à l'université s'ouvre petit à petit à des classes plus défavorisées.

SOURCE :

• **Laurent Fauvet (MENESR), Steve Jakoubovitch et Fanny Mikol (DREES),** 2015, « Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé », Études et Résultats, n°927, Drees, Juillet**.**

EN SAVOIR PLUS :

• **Brouillet F.**, 2011, « Que deviennent les étudiants qui s'inscrivent en premier cycle des études de médecine ? », Note d'information Enseignement supérieur & Recherche, MESR-SIES, n° 11-09, mai.

• **Faculté de médecine de Lille 2,** Guide de l'étudiant PACES année universitaire 2011-2012.

• **Hérault D., Labarthe G.**, 2003, « Les étudiants inscrits en médecine en janvier 2002 », Études et Résultats, DREES, n° 244, juin.

• **Jakoubovitch S.**, 2011, « Le parcours des étudiants en école de sages-femmes », Études et Résultats, DREES, n° 768, juillet.

• **Lemaire S.**, 2011, « Les bacheliers 2008 – Où en sont-ils à la rentrée 2009 ? » Note d'information Enseignement supérieur & Recherche, MESR-SIES, n° 11-08, mai.

• **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, 2014, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.

Alice Jeannerot,
VP Enseignement Supérieur

COÛT DE LA RENTRÉE ET DISPARITÉS INTER-RÉGIONALES DES BFSS

Le 17 août dernier sortait le 13ème indicateur du coût de la rentrée de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes).

Qu'est-ce que l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE ?
Il s'agit d'un montant calculé tous les ans depuis 2002 : c'est le coût moyen d'une rentrée pour un étudiant non-boursier, décohabitant et primo-entrant en licence. Les postes de dépenses sont divisés en 2 catégories : d'une part les frais de la vie courante, tels que le loyer, les repas au RU ou les transports, d'autre part les frais spécifiques au mois de septembre, tels que les frais d'inscription ou la sécurité sociale. De plus, l'indicateur est construit de manière à distinguer les spécificités des dépenses d'Ile-de-France et de Province.

Tout d'abord, il est important de souligner que, pour la première fois depuis 4 ans de nette augmentation, le coût présente une diminution significative de **6,80%** ramenant le coût de la rentrée moyen à **2 335,45 €** en 2015.

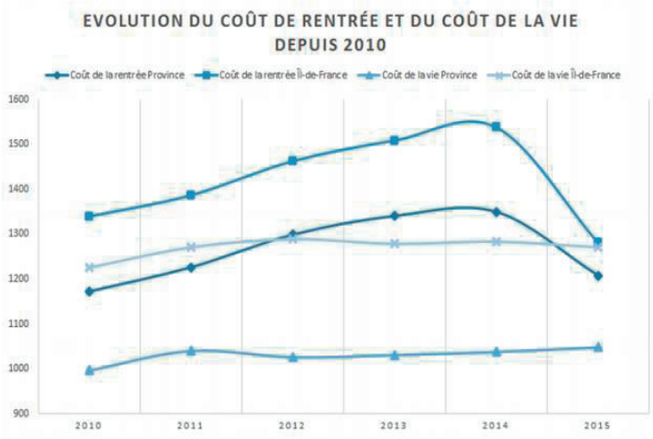

Parmi les facteurs pouvant expliquer cette diminution, **l'encadrement des loyers** expérimentés à Paris joue un rôle essentiel, ainsi que la tarification unique des transports (le passe Navigo au prix unique de 70€). **L'impact positif que ces mesures ont sur les frais de la vie courante est un argument majeur pour leur extension à l'ensemble du territoire.**

Paris est la première ville à mettre en application l'encadrement des loyers tel que prévu par la **loi ALUR** (Accès au Logement et Urbanisme Rénové). Cette loi prévoit également un plafonnement des frais d'agence (42.25 % de réduction), la réduction du délai de préavis à un mois en zone tendue (à Paris et dans 27 autres agglomérations), ainsi que des règles applicables à la collocation.

Les frais liés à la rentrée sont en forte diminution mais, le **coût de la vie**, correspondant aux frais mensuels et récurrents, **est en stagnation.**

L'augmentation des frais d'inscription dans les grandes écoles souligne le fait que **l'intégration universitaire de toutes les formations de l'Enseignement Supérieur est indispensable.** Concernant le salariat étudiant, le constat est toujours aussi alarmant. En effet, **45 % des étudiants exercent une activité rémunérée** au cours de l'année et plus de 24% d'entre eux déclarent exercer une activité sans lien avec leur formation. Ces derniers sont d'ailleurs significativement plus nombreux chez les enfants d'ouvriers.

Enfin les inégalités territoriales entre les différentes Bourses de Formations Sanitaires et Sociales demeurent. Ainsi, la Basse-Normandie, qui a confié au CROUS l'instruction et le versement de ces bourses, met tous ses étudiants sur le même pied d'égalité. Inversement, la région Rhône-Alpes et la Haute-

Normandie sont des exemples de régions ayant des conditions d'attribution assez restrictives et une partie des étudiants titulaires d'une bourse en PACES n'en ont plus lors de leur entrée en L2. Le nombre d'échelons et le calcul des points de charges étant différents en fonction des régions, il est pratiquement impossible de réaliser une comparaison exhaustive du niveau des bourses. Cependant, il peut tout de même être révélateur de mettre en parallèle les différents montants des échelons supérieurs, tout en gardant à l'esprit que cela n'est pas représentatif de l'ensemble des disparités.

Les inégalités ne se limitent pas aux montants des bourses : il y a également la **fréquence du versement, les dates de notification d'attribution ainsi que la présence ou non d'un fond d'urgence.** Ainsi, les boursiers de la région Lorraine perçoivent leur bourse sous forme de mensualités, tandis qu'inversement, la région Midi-Pyrénées impose à ses étudiants une division semestrielle.

A l'approche des élections régionales et dans l'optique d'un Enseignement Supérieur démocratisé, l'Anesf souhaite rappeler qu'**un alignement des bourses régionales sur les critères et les montants du CROUS est une urgence.**

Pour en savoir plus et consulter le dossier de presse de l'indicateur du coût de la rentrée, rendez-vous sur **www.fage.org**

Morgane David,
VP Questions Sociales

Corse	3554 €
Rhônes Alpes	3554 €
Haute Normandie	4000 €
Aquitaine	4019 €
Lorraine	4019 €
Languedoc Roussillon	4144 €
Champagne Ardenne	4370 €
Midi–Pyrénnées	4370 €
Limousin	4465 €
Bretagne	4697 €
Nord Pas–de–Calais	4735 €
Franche–Comté	4768 €
Pays de la Loire	5060 €
PACA	5500 €
Paris Île–de–France	5500 €
Picardie	5500 €
C.R.O.U.S	5539 €
Basse Normandie	5539 €
Bourgogne	5539 €
Poitou Charentes	5539 €
Auvergne	6048 €
Alsace	6300 €
Centre	6600 €

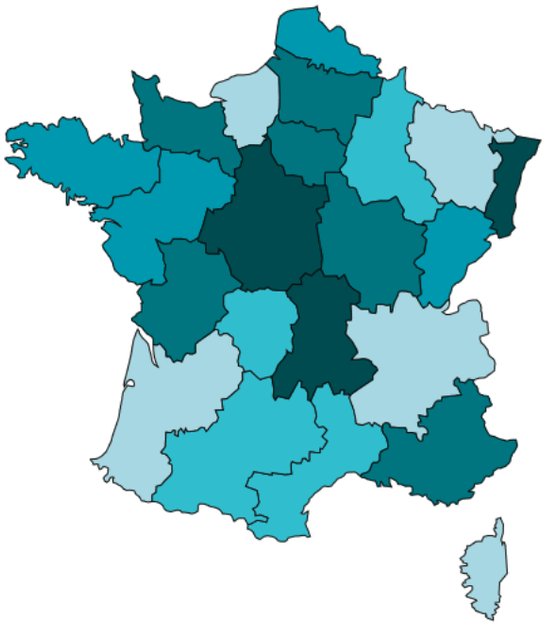

Cartographie des montants maximaux d'aides sociales pour les formations sanitaires et sociales

LES ÉLECTIONS CENTRALES

Cette année, comme tous les deux ans, **auront lieu des élections étudiantes dans de nombreuses Universités**.
En effet, suite aux événements de mai 68, la réorganisation des Universités permet aux étudiants de participer activement à la politique des Universités. Les étudiants élus peuvent porter leurs voix dans les conseils universitaires pour améliorer la formation et les conditions de vie des étudiants.

Les problématiques pour nous, étudiants sages--femmes sont nombreuses. En effet la place de nos écoles au sein des Universités n'est toujours pas définie et le chemin pour accéder à cette intégration est encore long. En attendant d'obtenir le statut qui nous convient, ces élections nous permettent d'ores et déjà de s'immiscer dans les rouages du fonctionnement universitaire.

Pour beaucoup, le but de ces élections n'est pas clair mais nous allons vous donner les moyens de comprendre leurs enjeux.

LES CONSEILS D'UNITÉS DE FORMATIONS ET DE RECHERCHES.

Les conseils d'UFR sont propres à chaque faculté. C'est ce conseil qui va choisir les statuts et l'organisation interne de cette faculté. Il va entre-autres voter la répartition du budget alloué par l'Université mais aussi choisir les futurs enseignants, les formations et les politiques de recherche.
Il est constitué d'enseignants chercheurs, du personnel de la faculté, de personnalités extérieures et d'étudiants. La durée de mandat est de 2 ans pour les étudiants. Les étudiants sages-femmes peuvent être élus, lorsque la convention entre l'Université et l'école le dispose. Renseignez-vous afin de savoir si vous pouvez siéger en conseil d'UFR.

Les autres conseils, dits conseils centraux sont à l'échelle de l'université, on en dénombre trois. Chacun a des rôles bien définis.

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU).

Sa composition est identique à celle des conseils d'UFR. Cette commission comprend des enseignants chercheurs, du personnel de l'Université, des personnalités extérieures et des étudiants. Ces derniers sont également élus pour 2 ans.
Elle a pour missions :

- De répartir les moyens financiers nécessaires à chaque faculté.
- D'adopter les règles relatives aux examens et les règles d'évaluation des enseignements afin d'obtenir la réussite du plus grand nombre d'étudiants. Par ces mesures, elle facilite l'orientation, la validation des acquis, l'entrée dans la vie active des étudiants.
- De faciliter l'accès aux structures nécessaires pour les étudiants : services médicaux, sociaux, bibliothèques, etc.

De plus, elle est consultée sur les programmes enseignés par chaque faculté. Selon les conventions établies entre l'école et l'université les étudiants sages-femmes peuvent y siéger.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA).

Il choisit la politique générale de l'université. Il vote le budget de l'Université, signe des conventions avec l'état, la région, etc. Le CA doit accepter l'ensemble des propositions des conseils d'UFR pour qu'elles puissent être appliquées au sein de leurs facultés.
Là encore des étudiants sages-femmes peuvent y siéger selon la convention.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS).

Ce conseil va établir la politique de recherche de l'établissement et permettre la création de masters et doctorats.

Vous l'aurez compris, nous **pouvons avoir des étudiants qui siègent dans chaque conseil composant l'Université !** Ceux-ci sont les mieux placés pour défendre les besoins des étudiants et travailler sur les problématiques qui nous incombent**.**

Cette année de renouvellement des élus étudiants au sein des **Commissions de Formations et de la Vie Universitaire (CFVU) et des Conseils d'Administration (CA)** des Universités, est une opportunité pour les étudiants sages-femmes faire entendre leur voix au sein des Universités !!

L'investissement des ESF dans ces conseils est plus qu'indispensable. En attendant l'accès de nos écoles dans le système universitaire il faut montrer notre désir d'intégration.
Alors n'ayez pas peur de vous présenter sur les listes électorales afin faire entendre la voix des ESF au sein des Universités!
L'Anesf et vos associations locales sont là pour vous aider et vous former afin d'être un élu performant et acteur de la vie étudiante, de ses études !

Dans tous les cas, tenez-vous informés des dates des élections dans vos Universités et **mobilisez-vous en masse pour sensibiliser les étudiants et aller voter**!!

Le moment est venu d'aller aux urnes !!!
Pour votre formation, pour les générations à venir, POUR VOUS !!!

Jean-Guy Barbarosoglu
CM réseau et élections

COIN DÉTENTE !

un petit Sudoku pour se reposer

3		6	2		7		5	4
			1			7		6
8			5			1		
				7				
4			3		5			2
				4				
		2			9			3
7		3			8			
5	9		6		3	4		1

JEUNES PROFESSIONNELS

Pour étudier **en toute sérénité**, choisissez la **Responsabilité Civile Professionnelle*** de **Groupe Pasteur Mutualité**, **elle vous est offerte** ** !

Pour souscrire :

› Connectez-vous sur le site **www.gpm.fr**
Rubrique "Devis & Souscription en ligne"

C'est **SIMPLE, RAPIDE** et **SÉCURISÉ !**

› **Vous recevrez immédiatement votre attestation par email !**

› ou **Flashez, souscrivez !**

Votre conseiller est à votre disposition.
Contactez le si vous changez de statut, effectuez des remplacements, partez à l'étranger pour un stage conventionné ou une mission humanitaire bénévole...

** Contrats Garantis par Panacea Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Capital de 50 000 000 €, entreprise régie par le Code des assurances, 507 648 087 RCS Paris. Siège Social : 34, Boulevard de Courcelles, 75809 Paris Cedex 17*
*** Prise en charge intégrale par Groupe Pasteur Mutualité de votre cotisation du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 portée sur votre attestation jointe y compris la contribution au fonds de garantie de 15, 20 ou 25 € selon votre spécialité. Ne concerne pas les adhérents qui pratiquent la gynécologie-obstétrique.*

Groupe Pasteur Mutualité

Groupe Pasteur Mutualité partenaire de L'ANESF

01 40 54 54 54 ou **www.gpm.fr**
Du lundi au vendredi - de 8H30 à 18H00
Rubrique "Jeunes professionnels"

Entre professionnels de santé, c'est plus rassurant. www.gpm.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

PAS MAL LA BÊTE !

L'*Ariolimax columbianus*, ou "limace-banane", possède un pénis pouvant atteindre le double de la longueur de son corps. Il détient ainsi le titre de l'être vivant jouissant du plus long pénis par rapport à son corps, de quoi faire des jaloux !

DEUX PARENTS NIGÉRIANS NOIRS ONT DONNÉ NAISSANCE À UN BÉBÉ BLOND AUX YEUX BLEUS !

Les tests **ADN** ont prouvé que ce bébé blond est bel et bien des deux parents noirs. Les **scientifiques** ne sont pas vraiment sûrs de savoir comment cela s'est produit, mais ils ont trois théories : Selon certains, le bébé a une **mutation génétique** unique, selon d'autres, c'est un **gène dormant** chez l'un des parents qui s'est manifesté chez le bébé et la troisième théorie est que le bébé a une forme rare d'**albinisme**.

LA MUSIQUE ADOUCIT LES MŒURS ...

Des chercheurs américains ont montré qu'écouter de la musique une heure par jour pouvait diminuer les douleurs chroniques (polyarthrite rhumatoïde, arthrose, etc.) de 21% ! De même, il semblerait que la musique réduise aussi la dépression associée à la douleur chronique de 25%.

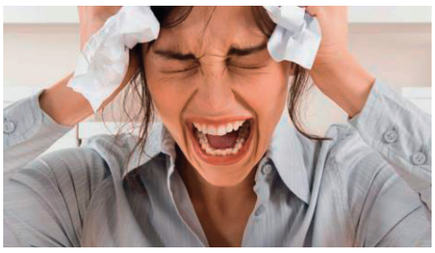

MORT VIVANT ?

Le syndrome de Cotard est un état délirant associant des idées
- de négation d'organe : le sujet pense que certains de ses organes sont « pourris », « bouchés » ou « transformés en pierre », ou bien qu'il n'a plus de bouche, etc.
- de négation du corps : le sujet pense ne plus avoir de corps ou bien être déjà mort

Le malade sent ses organes se putréfier et se détruire. Le syndrome associe anxiété intérieure effroyable, hallucinations visuelles, stupeur extrême, auto-accusation, automutilation, voire suicide.

POURQUOI DIT-ON MERDE POUR SOUHAITER BONNE CHANCE ?

Il s'agit à l'origine d'une superstition théâtrale, qui s'est ensuite développée progressivement à tous les secteurs. Souhaiter « bonne chance » porterait malheur, et l'expression a donc été remplacée par un autre mot. Le choix du mot « merde » daterait de l'époque où les spectateurs se faisaient déposer en calèche devant les théâtres, halte durant laquelle les chevaux en profitaient pour se soulager et garnissaient la rue de crottin. Cette « garniture » étant directement proportionnelle au nombre de spectateurs, c'était faire preuve de bienveillance que de souhaiter « beaucoup de merdes » aux artistes.

SECRET DE ROMAINES

Dans la Rome antique, la sueur des gladiateurs était utilisée comme produit de beauté pour la peau ! Les femmes qui se maquillaient et qui se parfumaient étaient considérées comme en bonne santé. Seules les femmes riches et les prostituées avaient les moyens de se procurer ces produits en raison de leur prix exorbitant.
D'autres produits étaient vendus sous forme de comprimés ou de gâteaux.

FOCUS ON : NANCY !

Situé en plein cœur de la Région Lorraine, Nancy est le chef-lieu de la Meurthe et Moselle. L'ancienne capitale du Duché de Lorraine est l'une des attractions touristiques de la région, avec notamment la Place Stanislas et ses deux places adjacentes, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. La cité ducale est aussi l'un des plus beaux ensembles d'Art Nouveau français, avec la Villa Majorelle et le quartier Saurupt. On compte également de nombreux bâtiments classés monuments historiques, dont les plus anciens datent du Moyen-Age. Pour les fins gourmets, cette ville possède aussi ses spécialités gastronomiques, telles que les macarons, les bergamotes et la quiche lorraine.

Si la ville attire les touristes, elle accueille aussi de nombreux étudiants, avec ses 45 000 étudiants lorrains et 7 000 étudiants internationaux. Depuis le 1er janvier 2012, les différentes universités de la région ont fusionné pour aboutir à un seul et unique établissement : l'Université de Lorraine, dont le siège se trouve à Nancy.
De la même manière, une grande partie des associations étudiantes de la région se sont rassemblées, indépendamment de toute idéologie politique, syndicale ou religieuse, dans le but de porter des projets qui pourraient améliorer la vie étudiante. Elles forment ainsi la Fédération Etudiante de Lorraine (Fédélor).

La région comporte deux écoles de sages-femmes, la première se situant à Nancy et la seconde à Metz.

L'Ecole de Sage-Femme Albert Fruhinsholz de Nancy siège dans l'enceinte de la Maternité Régionale Universitaire de Nancy, avec laquelle elle partage des souterrains. Le numérus clausus se limitant à une soixantaine de places pour la Lorraine (la moitié étant donc affiliée à l'Ecole de Nancy), la structure accueille environ 120 étudiants sages-femmes, répartis dans quatre promotions. Son équipe pédagogique se compose de six enseignantes sages-femmes, ainsi que la directrice de l'école. La partie théorique de l'enseignement est assurée par divers professionnels de santé à l'école de sages-femmes de Nancy, ainsi qu'à celle de Metz ; mais aussi au sein de la faculté de Pharmacie et de Médecine. Les deux établissements de formation aux sciences

maïeutiques de la région se partagent alors le territoire concernant les lieux de stage de leurs étudiants.

Bien que l'école travaille en collaboration avec la faculté de Médecine de Nancy, l'intégration de l'école au sein de l'Université de Lorraine est encore en discussion. Un autre débat interfère avec celui de l'intégration universitaire : il s'agit de la fusion des deux écoles à Metz, que la Région Lorraine envisage depuis le début de l'année 2015. Malheureusement, les étudiants sages-femmes de Metz et de Nancy n'ont pas été conviés à l'élaboration de ce projet. Or, les étudiants seront les premiers impactés par cette fusion. Ils ont donc rencontré les différents interlocuteurs régionaux et universitaires, dans le but de leurs présenter leurs point de vue, leurs inquiétudes et leurs attentes.
Ce projet est actuellement en suspens, les élections régionales se déroulant les 6 et 13 décembre 2015.

En attendant, l'école est dynamisée du côté des étudiants par l'association des étudiants sages-femmes de Nancy : l'AGAT, de son véritable nom Association des Guettes Aux Trous, créée en 1992. Aujourd'hui, elle se compose de 16 étudiants sages-femmes de diverses promotions, se partageant les différents pôles.
On remarque notamment sa participation à des actions de prévention lors des manifestations d'Octobre Rose, ou à l'Hôpital des Nounours, en collaboration avec les autres filières de santé. Elle s'investit également à des évènements plus festifs, tels que les rassemblements étudiants « Les 24h de Stan » ou « Les Aquacités ».

Composition du bureau :

- *Louise GOETGHEBEUR Présidente, Admin ANESF*
- *Lise THIERIOT Vice-présidente, VP PCS*
- *Cinthia EGGERT Trésorière*
- *Claire-Marie KURZ Secrétaire, CM Communication*
- *Sabine MOUTON CM PCS*
- *Catheline CM PCS*
- *Lorraine BARYGA VP Partenariat, CM Communication*
- *Anissa ACHAOUI CM Partenariat*
- *Claire BOUCHIRE VP Cafet, VP Communication*
- *Tyffany BAROIN VP ES, Admin ANESF*
- *Lola TEIXEIRA CM ES*
- *Valentin TISSIER VP Journal*
- *Ophélie SPAETH-ELWARD CM Journal*
- *Angeline BARONNET CM Journal*
- *Elodie Alexandre VP Evénementiel*
- *Manon MUHAR CM Evénementiel*

A BIENTÔT À NANCY !

LA PLACE DE LA FEMME

PART 1 : L'HÉRITAGE DE PANDORE

Aujourd'hui, la Société française tend vers une égalité Homme - Femme… Mais de tout temps et en tout lieu, les Femmes ont dû se battre pour être à l'égal des Hommes.

Pourquoi cette différence ? Nous allons retracer le parcours des Femmes, de l'Antiquité à nos jours, en France et ailleurs, sur le chemin de l'égalité.

LA PREMIÈRE FEMME

Dans la mythologie grecque, Pandore (signifiant « le présent de tous » ou « tous les dons ») est la première Femme. Voulant se venger des Hommes pour le vol du feu, Zeus créa Pandore et l'offrit à Epiméthée (celui qui, laissant les Hommes nus et faibles lors de la création de la Terre, les poussa à voler le feu). Dans ses bagages, Pandore apporta une boîte mystérieuse que Zeus lui interdit d'ouvrir. Mais, curieuse, celle-ci lui désobéit et libéra tous les maux de l'Humanité !

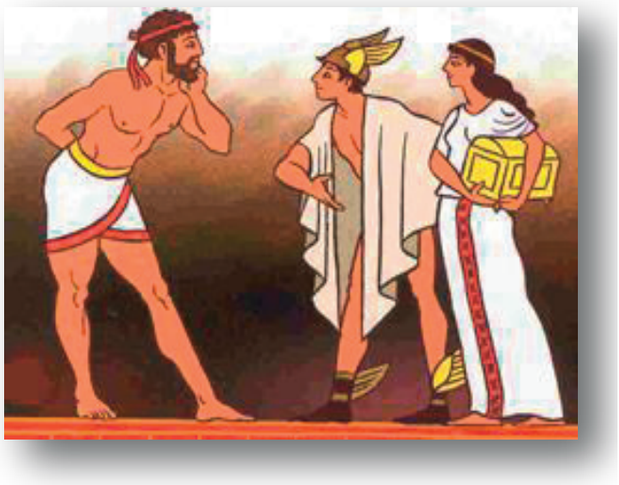

Eve (première Femme selon la mythologie biblique), après avoir goûté au fruit défendu, fût condamnée à être soumise à son homme, Adam. Elle serait, de plus, à l'origine de leur renvoi du jardin d'Eden.

Ces mythes (et il en existe d'autres) seraient à l'origine de l'inégalité Homme – Femme. Le mythe de Pandore, par exemple, justifiait la mise à l'écart des femmes de la Cité en Grèce antique, ceci afin qu'elles ne participent pas aux activités dites « intellectuelles ».

PLACE DES FEMMES EN GRÈCE ANTIQUE

Dans les récits homériques, la Grèce antique s'affirme déjà comme une société patriarcale. La Femme à un triple rôle : épouse, reine et maîtresse de maison.

Aristote définissait la citoyenneté comme la possibilité de participer à la politique. Celle-ci était accessible aux métèques (grecs d'une autre Cité) et aux esclaves, mais pas aux femmes.

A Athènes, la Femme était une éternelle mineure : elle ne possédait ni droit juridique, ni politique ; d'abord sous l'autorité du père, puis de l'époux, voire du fils. Son existence n'avait de sens que par le mariage et son rôle était de donner naissance à des fils légitimes qui puissent hériter des biens paternels. Si la fille se trouvait être seule descendante de son père, dite « épiclère », n'étant pas héritière, elle devait épouser son plus proche parent. Ainsi, ce sont les enfants issus de ce mariage qui héritaient des biens de leur grand-père, qui restaient dans la famille. En revanche, les Femmes pouvaient apporter un complément de ressources à leur famille en vendant leur production agricole ou artisanale (olives, fruits, légumes…).

Cependant, une Cité grecque se distingue des autres en plaçant les Femmes plus ou moins sur un même pied d'égalité que les Hommes : Sparte. En effet, à Sparte, l'éducation était organisée par l'Etat (et non par les parents) et était obligatoire pour TOUS, les mères devant être vigoureuses pour donner naissance à des enfants forts et sains

PLACE DES FEMMES DANS LA ROME ANTIQUE

Tout comme en Grèce antique, la Femme romaine était sous la dépendance du père, puis du mari, et possède le même statut qu'un enfant. Elle était destinée au mariage et à la maternité. Une fois veuve ou divorcée, la Femme rentrait au domicile du père ou du frère.

Contrairement aux grecques, les Femmes romaines pouvaient choisir de rester seules, ce qui leur conférait le même statut qu'un Homme libre. Si le père mourrait sans vœu, la fille recevait le même héritage que le fils. De plus, la Femme romaine ne restait pas cloîtrée chez elle comme l'athénienne : elle pouvait assister aux courses de chars et aux représentations théâtrales. Cependant, elle devait s'asseoir aux mêmes rangs que les esclaves et les enfants, au fond de l'amphithéâtre.

PLACE DES FEMMES DANS L'EGYPTE ANTIQUE

La place faite aux Femmes dans l'Egypte Antique peut paraître plus « moderne » que dans les autres sociétés contemporaines. En effet, devant la loi, la Femme était l'égale de l'Homme. Elle pouvait gérer son propre patrimoine, exercer une profession et divorcer. En se mariant, la Femme égyptienne gardait son nom et l'Homme devait garantir le bien-être de son épouse. Elle pouvait même être Pharaon ! Et oui, les Égyptiens préféraient être gouvernés par une Femme de sang royal que par un Homme qui ne l'était pas.

Gwenaëlle BONTEMPS
CM Communication

HOROSCOPE

Bélier (21 mars au 20 avril)

Travail : Tu es plus que motivé pour la rentrée : ruban HU, stylo 4 couleurs et thermomètre en poche, c'est parti pour le stage ! Ta motivation te réussit quels que soient les obstacles rencontrés. Continue !

Taureau (21 avril au 21 mai)

Ton caractère sanguin pourra te jouer des tours si tu n'essayes pas de te contenir. Mais tu restes une personne essentielle pour tes proches!

Gémeaux (22 avril au 21 juin)

Argent : les billets ne poussent pas dans les arbres, hélas ! Tu es le premier à le savoir et tu y fais attention. Tes efforts paieront.
Amour : ton honnêteté fait de toi une personne ravissante

Cancer (22 juin au 22 juillet)

Travail : tu es excellent dans ton domaine car tu adores ce que tu fais.
Amour : tu aimes tellement ton travail que tu ne remarques pas la personne qui te porte de l'attention. Il te suffit d'ouvrir les yeux.

Lion (23 juillet au 23 août)

Les séances de sport intensif ont porté leurs fruits cet été, et la rentrée n'a pas changé la donne.

Vierge (23 août au 23 septembre)

Ton coté pure fait l'admiration de ton entourage. Continue dans ce sens
Si tu es du troisième décan : la chance te sourit, l'amour pourrait pointer le bout de son nez dans les jours à venir...

Balance (23 septembre au 22 octobre)

Tu étais bien en vacances : soleil, plage et cocotiers… Le retour à l'école est bien dur ! Allez allez, il faut s'y remettre maintenant.

Scorpion (23 octobre au 22 novembre)

Affectif : tel l'animal, tu es rapide et vif. Ce ne sont que des qualités ! Elles te serviront à ne pas tenir compte des remarques désobligeantes de certains.

Sagittaire (23 novembre au 21 décembre)

La justice est un principe fondamental pour toi. C'est tout à ton honneur, et ton entourage saura t'en remercier.
Argent : premier décan, attention aux dépenses folles!

Capricorne (22 décembre au 20 janvier)

Coté cœur, si tu es du deuxième décan, Vénus s'alignera avec ta lune ce mois-ci. Alors si tu as flashé sur le nouvel interne, lance-toi !

Verseau (21 janvier au 19 février)

Quel succès ! Le sexe opposé (mais pas que) n'a que d'admiration pour toi. Attention aux jaloux! Et n'oublie pas que la plus belle des qualités est la modestie.

Poisson (20 février au 20 mars)

Tel un poisson dans l'eau, tu trouves ton aise dans toutes les situations que tu rencontres. Ta bonne humeur et ta facilité d'adaptation te permettent de te fondre dans tous les paysages. Tu vas de l'avant et tes proches t'en remercieront.
En couple : ta moitié se sent en confiance à tes côtés, mais ce n'est pas une raison pour te reposer sur tes lauriers.

Les Maisons de naissances

Vous pouvez alors choisir d'accoucher dans une maison de naissance !

C'est comme une maternité sauf que ça ressemble à une maison.

Une maison de naissance doit être à proximité d'une maternité, en cas de problème les patientes y sont transportées.

et si j'ai un accident de la route sur le trajet conduisant à l'hopital ?...

Aucun risque : les deux établissements doivent être très proches !

De telle sorte que le transport se fasse en toute sécurité !

LES BOX

Maintenant que vous avez travaillé tout l'été, il est temps de penser un peu à votre bien-être. Pour ce faire, on vous propose une sélection d'un truc hyper à la mode : les box. Le principe : tous les mois vous vous offrez un cadeau à vous-même sur une durée que vous déterminez et il arrive dans votre boîte aux lettres.

- **La box bijou** : le site emma-chloe.com vous propose de recevoir chaque mois une sélection d'accessoires de créateurs français pour 19€ par mois
- **La box pour les hommes** : soins, accessoires et lectures originaux au masculin. La box du capitaine vous fera naviguer avec des produits uniques et pour tous les styles. La particularité de cette box est qu'elle n'est livrée que tous les 3 mois. mercicapitaine.fr, 29,90 €
- **La box des dessous** : La box lemon curve !
- **Autres idées** : La box petite tranche pour les gourmands de charcuterie, la bandit box pour des produits trendy et variés !

LES ONE PAN PASTA

Moins de vaisselle, moins de temps et de délicieuses pâtes, c'est le concept qui fait fureur des « one pan pasta ». Le principe : mettre tous les ingrédients dans une même casserole et laisser cuire. Alors si vous êtes pressés, mauvais cuisinier ou tout simplement allergique à la vaisselle : suivez notre recette de pâtes au saumon !

Ingrédients :

- 200 g de pâtes
- 2 morceaux de saumon
- 25 cl de lait de coco
- 2 petites tomates
- 1 poivron vert
- 1 gousse d'ail coupé en morceaux
- 1 oignon émincé
- 1 bâton de citronnelle émincé
- 1 cuillère à soupe de gingembre haché
- Le jus d'un citron
- 1 cube de bouillon de légumes
- 1 cuillère à café de sucre
- 1 pincée de curry
- Une cuillère à café de gros sel
- 2 tours de moulin à poivre
- 75 cl d'eau

1. Mettez tous les ingrédients dans une grande casserole en respectant l'ordre indiqué.
2. Laissez cuire 20 minutes environ sur feu moyen en remuant régulièrement.
3. C'est déjà prêt !

HUMAN

Après HOME en 2009, HUMAN est le nouveau documentaire réalisé par Yann Arthus Bertrand. Ce long métrage de 3 heures s'interroge sur l'humanité. Pour cela, 2000 interviews ont été réalisées dans plus de 75 pays. Lors de ses interviews, les 40 mêmes questions ont été posées traitant tour à tour de l'homosexualité, la croyance en Dieu ou la peur de la mort.
Projeté en avant-première le 12 septembre dans la salle des Nations Unies de New York, puis sur France 2 fin septembre, le film est maintenant disponible sur internet en libre visionnage.

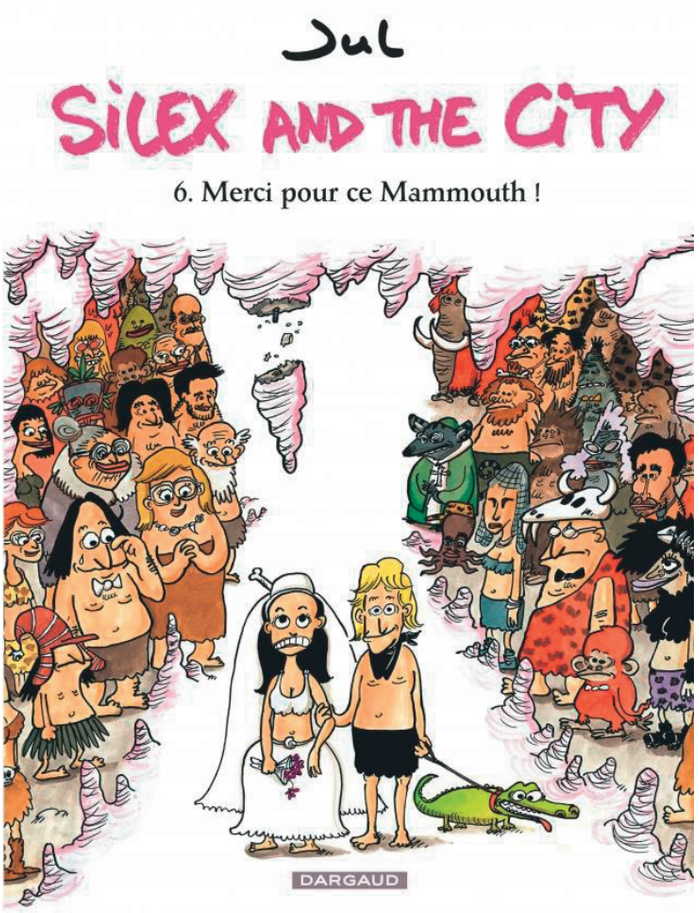

SILEX AND THE CITY

Depuis 2009, la *série Silex and the City* suit l'histoire des Dotcom, une famille vivant au paléolithique. Elle traite ainsi avec humour et exagération des grands débats contemporains.
Amour, relation, mariage, sont abordés par Jul dans ce nouveau tome, à travers le mariage de Web Dotcom avec Rahan de la Pétaudière que tout le monde essayera d'empêcher.

Silex and the city tome 6 : Merci pour ce Mammouth ! - Jul -

Les indispensables pour vos études :

OFFERT sur macsf.fr — Responsabilité civile professionnelle - Protection juridique

À partir de **16 €** par mois[1] — Complémentaire santé

Jusqu'à **21400 €**[2] — Prêt étudiants

ACHAT[3], **FINANCEMENT ET ASSURANCES**[4] — Pack auto

À partir de **4 €** par mois[5] — Multirisque habitation

15-083 - 03-2015

3233[6] ou macsf.fr

L'assureur des professionnels de la santé

MACSF

macsf.fr/etudiants

(1) Pour un étudiant célibataire de moins de 31 ans ou de moins de 36 ans pour un étudiant en chirurgie-dentaire ou pharmacie et de moins de 41 ans s'il étudie en médecine. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. (3) Avec le service Clubauto MACSF (www.clubauto-macsf.com). (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. (5) Jusqu'aux 2 pièces. (6) Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - ORIAS n°13004099 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 00032 - SAM - Entreprises régies par le Code des Assurances - MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Siège Social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 343 973 822 RCS NANTERRE - MFPS : Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.